

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Toulouse, le 22 janvier 2025

La DREETS Occitanie, la Carsat Languedoc-Roussillon et PREVY réaffirment leur engagement à travailler ensemble pour améliorer la santé et la sécurité au travail

La DREETS Occitanie, la Carsat Languedoc-Roussillon et PREVY ont signé ce 22 janvier 2025 un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) visant à renforcer la prévention des risques professionnels et à améliorer les conditions de travail dans deux secteurs particulièrement exposés : le BTP et les aides à domicile.

La prévention de la désinsertion professionnelle dans le secteur du BTP

Les métiers du gros œuvre et du second œuvre sont particulièrement concernés par l'usure professionnelle précoce. Ce CPOM a pour objectif de permettre aux salariés de continuer à travailler dans les meilleures conditions possibles, en détectant en amont les situations à risques, en sécurisant les trajectoires professionnelles et en évitant les ruptures de parcours.

Pour ce faire, une prise en charge pluridisciplinaire sera organisée au sein de la cellule de prévention de la désinsertion professionnelle du service de prévention et de santé au travail PREVY, en lien avec les acteurs du maintien dans l'emploi et de la compensation du handicap, tels que le service social de la Carsat et Cap Emploi. En entreprise, des actions de prévention primaire seront déployées pour lutter contre l'usure professionnelle, en incitant les employeurs à corriger les facteurs de risque.

La prévention du risque routier dans le secteur des aides à domicile

Les aides à domicile, soumis à des horaires atypiques, sont particulièrement touchés par les accidents de trajet et de mission. Ce CPOM vise à accompagner les employeurs dans la prise en compte de ce risque et la mise en place d'actions de prévention adaptées. Les ressources de l'Institut National de Recherche et de Sécurité et les outils du Plan Régional de Santé au Travail Occitanie seront mobilisés pour soutenir ces initiatives.

Un engagement commun

À travers cette signature, la DREETS Occitanie, la Carsat Languedoc-Roussillon et PREVY réaffirment leur engagement à travailler ensemble pour améliorer la santé et la sécurité au travail. Ce partenariat stratégique témoigne de leur volonté de mettre en place des actions concrètes et efficaces pour protéger les travailleurs et prévenir les risques professionnels.



De gauche à droite sur la photo :

- Virginie NEGRE, responsable service santé sécurité - PRST
- Julien TOGNOLA, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Occitanie
- Nancy GIRAUDIER, directrice de PREVY
- Éric BUTEL, président de PREVY
- Anne ZENOU, directrice des risques professionnels de la Carsat Languedoc-Roussillon
- Marie Christine d'AVRINCOURT, directrice action sociale et interventions sociales de la Carsat Languedoc-Roussillon

Les CPOM, c'est quoi ?

Les CPOM sont des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens, conclus pour une durée de 5 ans entre :

- Les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI)
- La Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS)
- La Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (Carsat)

Ils visent à :

- Définir les conditions de mise en œuvre des priorités d'actions des projets de services des SPSTI,
- Améliorer la qualité individuelle et collective de la prévention des risques professionnels et des conditions de travail, permettre le maintien dans l'emploi des salariés et lutter contre la désinsertion professionnelle,
- Promouvoir une approche collective et concertée des actions en milieu de travail, en faisant émerger des bonnes pratiques,
- Mutualiser des moyens, des outils, et des méthodes notamment en faveur des plus petites entreprises,
- Répondre aux objectifs régionaux de santé au travail définis dans le [plan régional de santé au travail](#) (PRST).

A propos des partenaires

La DREETS Occitanie

La direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités soutient la compétitivité des entreprises, la qualité du travail, le développement de l'activité et de l'emploi, l'accompagnement des mutations économiques dans une approche globale des entreprises, et, plus généralement, garantit le bon fonctionnement des marchés. Elle accompagne les acteurs de la cohésion sociale. En matière de santé au travail, la DREETS pilote le Plan Régional Santé Travail (PRST) aux côtés des acteurs institutionnels et de la prévention. Le PRST constitue la feuille de route des acteurs de la prévention au niveau régional, programmant les actions partenariales en santé au travail. Il propose des outils pour améliorer la prévention des risques professionnels.

La Carsat Languedoc-Roussillon

La Carsat Languedoc-Roussillon est l'interlocuteur régional en matière d'Assurance retraite, d'accompagnement social et de prévention des risques professionnels.

Ses principales missions auprès des actifs (salariés et travailleurs indépendants), des retraités et des entreprises consistent à :

- Gérer les carrières des assurés,
- Calculer les retraites et payer les prestations,
- Accompagner les assurés fragilisés par un problème de santé ou de perte d'autonomie,
- Prévenir les risques professionnels et assurer la santé et la sécurité au travail.

Dans le domaine des accidents du travail et des maladies professionnelles, les services Prévention et Tarification des risques professionnels de la Carsat Languedoc-Roussillon contribuent à l'amélioration des conditions de travail et à la baisse de la sinistralité dans les entreprises en déployant une offre d'accompagnement variée : conseil, assistance technique, contrôle, incitations financières, formation et information.

En 2023, le Languedoc-Roussillon comptait près de 117 000 entreprises qui représentaient plus de 716 500 salariés. La Carsat a réalisé 5 472 interventions au bénéfice de ces entreprises et attribué près de 5 460 000 € d'aides financières.

PREVY

PREVY est le service de prévention et santé au travail interentreprises d'une majorité de Gardois, il se positionne comme un acteur incontournable de la prévention des risques professionnels.

Implanté sur le territoire nîmois et ses agglomérations, il assure le suivi en santé travail de près de 100 000 travailleurs et accompagne ses 10 000 entreprises adhérentes dans la prévention des risques professionnels.

Dans le cadre de leurs missions, les 98 collaborateurs de PREVY sont engagés dans le déploiement d'une offre socle de services et d'un projet de service afin de suivre l'état de santé des travailleurs, conseiller les employeurs et délivrer des actions concrètes de prévention, « agir aujourd'hui pour protéger la santé et l'employabilité des travailleurs ».

Par le biais de sa cellule PDP, PREVY entend prévenir la désinsertion et l'usure professionnelle et contribuer ainsi au maintien dans l'emploi des populations les plus fragiles, travailleurs vulnérables ou en situation d'handicap. Avec l'allongement des carrières, l'employabilité des travailleurs est aujourd'hui un enjeu majeur pour la santé au travail.

En parallèle, PREVY participe à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire au niveau régional et national.

PREVY développe depuis 2023 son concept unique de Maison de la Prévention, après Nîmes, un futur projet d'implantation dans le sud du département du Gard à Gallargues Le Montueux verra le jour d'ici le mois de juin 2025.

CONTACTS PRESSE

- DREETS Occitanie : Christine LEMOAL, responsable communication externe
oc-dreets.communication@dreets.gouv.fr / 06 29 85 54 40
- Carsat L-R : Elodie Spagnuolo, responsable communication
elodie.spagnuolo@carsat-lr.fr / 06 47 83 91 75
- PREVY : Marine COLLADOS, responsable communication
collados@prevy.fr / 04 66 04 21 31